

Diplômes de langue française reconnus par l'Université Paris - Panthéon-Assas

dans le cadre d'une demande de reconnaissance de diplômes étrangers en vue d'une inscription

Diplôme de Paris II concerné	Grille du Conseil de l'Europe	TCF (tout public) <i>Test de connaissance du français</i>	TEF <i>Test d'évaluation de français</i>	DELF / DALF <i>Diplôme d'études en langue française</i> <i>Diplôme approfondi de langue française</i>	DU de FLE* des universités françaises ou diplôme du Cours de civilisation française de la Sorbonne
DSU <i>Diplôme supérieur de l'université</i>	B2	Niveau B2 : 400-499 points <i>TCF avec l'épreuve d'expression écrite</i>	Niveau B2 : 400 – 499 points	DELF B2	B2
L1, L2, L3 et M1 <i>Toutes les années de la Licence et 1^{re} année de Master</i>	C1	Niveau C1 : 500-599 points <i>L1 (procédure DAP) : TCF avec l'épreuve d'expression écrite obligatoire</i>	Niveau C1 : 500 – 599 points <i>L1 : 14/20 minimum aux épreuves écrites</i>	DALF C1	C1**
M2 <i>2^{eme} année de Master</i>	C2	Niveau C2 : 600-699 points	Niveau C2 : 600 – 699 points	DALF C2	C2

* FLE : Français Langue Etrangère

**ATTENTION : pour la L1 (procédure DAP), les DU de FLE ne sont pas recevables. Seuls le DALF, le TEF et le TCF sont acceptés.

➤ Sont dispensés d'évaluation les candidats étrangers se trouvant dans les cas cités ci-après :

- Les candidats ressortissants des **pays francophones** suivants, où le français est langue officielle :
Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali, Monaco, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Togo
- Les candidats ressortissants des pays suivants, où le français n'est pas la seule langue officielle, sont dispensés uniquement si **toute leur scolarité secondaire a été effectuée dans un établissement francophone** :
Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Djibouti, Guinée Equatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Rwanda, Seychelles, Suisse, Tchad, Vanuatu
- Les candidats issus des **établissements comportant des sections bilingues francophones** figurant sur la liste du ministère de l'Education nationale et du ministère des Affaires étrangères